

Communiqué du 3 septembre 2024



Le lundi 9 septembre prochain à 14h au tribunal judiciaire de La-Roche-sur-Yon, deux de nos camarades sont convoqué.es devant la justice pour avoir prétendument dégradé des vannes de raccordement d'une bassine vendéenne. Une fois encore, les moyens d'enquête mis en œuvre sont démesurés pour des faits dérisoires (un coût estimé des dégradations de 2500€) et témoignent de la volonté manifeste de ce gouvernement de produire des coupables à tout prix. Une fois encore, ce furent des dizaines de flics mobilisés, des balises sous les voitures, des écoutes téléphoniques... bref des moyens d'enquête dignes de l'antiterrorisme.

Le Procureur poursuit nos camarades, alors que les raisons d'être en colère en voyant notre avenir mis en péril sont nombreuses !

Les bassines de Vendée, parmi les premières mises en service en France, sont des projets écocidaires qui participent à accroître les conséquences du réchauffement climatique sans offrir de solution pérenne à aux agriculteur.rice.s! En ce sens, les bassines sont vivement critiquées par le **monde scientifique** qui les considèrent comme une maladaptation face aux défis posés par les sécheresses croissantes et le changement climatique. En effet, les bassines sont perçues comme une solution à court terme qui pourrait aggraver la vulnérabilité des ressources en eaux face aux sécheresses futures. De plus, elles encouragent un modèle agricole basé sur des pratiques intensives en eau, au lieu de promouvoir des méthodes plus durables et résilientes face aux changements climatiques. Elles ne répondent donc absolument pas aux besoins d'une gestion durable de l'eau dans un contexte de raréfaction de plus en plus criant.

Il est temps de trouver des solutions alternatives, qui permettent de diminuer l'irrigation, voire de s'en passer. Les méga-bassines sont loin d'y inciter les agriculteurs (*).

En Vendée, le modèle agricole dominant est toujours le même : on irrigue l'été et, en hiver, on pompe d'un côté de grandes quantités d'eau souterraine pour remplir les bassines et, en parallèle, on empêche le rechargement de ces mêmes nappes en évacuant artificiellement les crues hivernales pour pouvoir semer. **Résultat : l'écosystème du marais poitevin est bouleversé, la rivière de l'Autise est à sec chaque été,**

Le dérèglement du cycle de l'eau et du cycle de la vie y est total. La démesure y est la norme !

la mer pénètre dans le marais et inverse les flux.

À elle seule, la bassine d'Oulmes Nord fait près de 4 fois la taille de la Place Napoléon de La-Rochesur-Yon et a la même contenance que 174 piscines olympiques.

En Vendée, même l'eau potable est menacée et c'est notre survie qui est questionnée!

Les irrigants prélevant intensément dans les nappes phréatiques, <u>l'eau potable vendéenne sera demain de</u> <u>l'eau recyclée issue d'usines de retraitement des eaux de nos égouts</u>.

Le prétendu "modèle vendéen" qui se veut être exporter partout en France vient pourtant d'être condamné par la justice!

La justice vient elle-même de constater que, sur le territoire de la bassine d'Oulmes Nord, les irrigants pompent beaucoup trop d'eau dans les nappes phréatiques ! Le Tribunal administratif de Poitiers a en effet une nouvelle fois jugé que le volume de prélèvements autorisés dans les nappes, notamment pour le remplissage de la bassine d'Oulmes Nord, est "contraire au principe de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau" et l'a tout simplement déclaré illégal.

Toute personne qui s'oppose au "système bassine" a mille raisons légitimes de le faire, face à des institutions qui préfèrent ignorer l'évidence scientifique et qui brillent par leur irresponsabilité en refusant d'adopter des solutions plus équitables et respectueuses du vivant. Cela inclut, entre autre, la gestion collective de l'eau, l'agroécologie, l'adaptation des pratiques agricoles qui permettent de retenir l'eau dans les sols et limiter les besoins d'irrigation,...

Ce lundi 9 septembre, notre mobilisation est essentielle pour montrer que nous ne tolérons ni la destruction des écosystèmes, ni l'injustice qui pèse sur ceux qui luttent pour un avenir plus équitable et durable. Soyons solidaires et venons nombreux.ses pour soutenir nos camarades!

RENDEZ-VOUS LUNDI 9 SEPTEMBRE À 13H DEVANT LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE LA ROCHE-SUR-YON AU 55 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND.

(*) La chambre d'agriculture admet elle-même que "<u>Dans le bassin Autizes-Vendée où l'irrigation a</u> <u>été sécurisée par substitution entre 2010 et 2020, la progression des surfaces de légumes secs sans irrigation a été trois fois moins importante que dans le bassin Sèvre-Mignon".</u>

NO BASSARAN!